



REPUBLIQUE FRANCAISE

**CONSEIL GENERAL**

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

cg13.fr

**Janine ECOCHARD**



Vice-Présidente du Conseil Général  
Déléguée à la Politique des Collèges  
et d'Accompagnement à l'Education  
Conseillère d'Arrondissements

Ancienne Députée des Bouches-du-Rhône

CB/MLS

Tél : 04.13.31.23.02

Marseille, le

**07 OCT. 2013**

Madame Eliane LAUGIER  
Présidente de la FCPE du  
Collège du Puy Sainte Réparate  
1, allée des Tilleuls  
13610 LE PUY SAINTE REPARADE

Madame la Présidente,

Par courrier du 25 septembre 2013, vous attirez mon attention sur les difficultés de mise en route du collège du Puy Sainte Réparate et notamment le manque de matériel pédagogique.

Comme vous le savez, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône met l'éducation au cœur de ses priorités et les budgets qu'il y consacre, même en ces temps difficiles, sont « sanctuarisés ». Ainsi, afin d'améliorer l'offre éducative, la commune du Puy Sainte Réparate bénéficie aujourd'hui d'un collège flambant neuf, un outil pédagogique de premier plan.

La construction d'un collège est une opération lourde et complexe, les délais de construction en ce qui concerne votre établissement ont été très serrés pour pouvoir ouvrir à la rentrée de septembre. Un chantier avec des entreprises intervenant en lots séparés présente toujours de nombreuses difficultés et jusqu'au dernier moment des aléas peuvent compromettre la livraison.

L'ouverture à la rentrée de septembre de l'établissement était une véritable gageure. Tous mes services se sont mobilisés et, si tout n'est sans doute pas parfait, nous veillons à ce que les conditions d'accueil soient satisfaisantes.

Pour le choix des équipements tout ce qui a pu être anticipé comme le mobilier par exemple l'a été, mais pour certains matériels le Conseil Général a trouvé préférable de verser des subventions au collège pour que les équipes puissent faire leurs propres choix, les mieux adaptés au contexte.

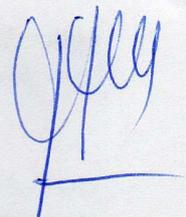
L'ensemble des matériels est aujourd'hui commandé, une partie a été livrée, comme le matériel de sports ou 500 ouvrages pour le CDI. La livraison du matériel restant va se faire dans la foulée.

Certes, les casiers n'ont pu être installés mais des dispositions ont été prises pour que les demi-pensionnaires puissent déposer leurs cartables dans deux salles de permanences pendant le temps de midi.

Pour ce qui est des manuels scolaires, c'est une compétence de l'Etat qui, en effet, n'a pas débloqué les fonds nécessaires, considérant que les collèges de Rognes et de Peyrolles, d'où sont issus les élèves, peuvent donner les manuels correspondants au Puy. Les principaux ont refusé. Je suis d'ailleurs intervenue auprès du Directeur Académique qui doit traiter le problème. D'après mes informations le collège aurait reçu un crédit complémentaire et les livres seraient aujourd'hui commandés.

Laissons un peu de temps au temps, le collège est tout a fait opérant et il bénéficiera très bientôt de l'ensemble du matériel qui a été demandé, j'y veillerai personnellement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.



Janine ECOCHARD